

chez lui, tellement que, voyant qu'il n'y gagnait rien, il a fini par les laisser maîtres de faire là-dessus ce qu'ils voudraient, et ils n'y viennent plus.

— Je suis étonné qu'au milieu de tous ces désordres il ait pu réussir dans ses affaires : ce n'est pas l'ordinaire.

— S'il avait été plus sage, il serait trois fois plus riche qu'il n'est ; son père, dont il était fils unique, lui avait laissé une belle fortune, et cependant, quatre ans après, on le disait déjà presque ruiné ; mais il est venu une bonne année où le blé a plus que triplé de valeur ; il a su en profiter, il a vendu tout le sien dans le moment où il était le plus cher, et il en a retiré beaucoup d'argent. Comme un grand nombre de petits ménages se trouvaient fortement arriérés par suite de cette cherté, il a achevé de les ruiner en leur prêtant de l'argent à gros intérêts, et en les forçant ensuite à lui vendre leurs terres à vil prix pour s'acquitter. Tout cela a relevé ses affaires et l'a rendu en peu de tems plus riche que jamais ; reste à savoir s'il saura cette fois-ci conserver sa fortune mieux que la première fois ; j'en doute fort, et je crois que ses enfans, qui le volent tant qu'ils peuvent, y mettront bon ordre. Dans tous les cas, et quand même il saurait la garder, je ne voudrais pas encore changer de position avec lui. La fortune n'est rien quand elle ne donne pas le bonheur : et quel bonheur peut-il goûter, lui qui ne voit jamais dans sa maison que des mines renfrognées, que des enfans et des domestiques qui n'obéissent que par peur, et qui sont disposés à le tromper ; lui enfin qui ne peut se fier à personne, et qui doit se méfier de tout le monde ? J'aimerais autant l'enfer qu'une vie pareille."

M. de Verzure entendait avec un grand plaisir son garde parler ainsi ; c'était pour lui une preuve non équivoque de la bonté de ses principes ; et les maîtres, même les plus libertins et les plus impies, aiment mieux avoir à leur service des gens qui, vivant continuellement dans la crainte d'un Dieu qui voit toutes leurs, n'oseraient s'en permettre de condamnables, que d'autres qui, ne croyant en rien, n'ont nécessairement d'autre règle de conduite que leurs passions et leur intérêt ; ils sont bien plus sûrs de la probité des premiers que de celle des seconds. M. de Verzure qui, loin d'être un libertin ou un impie, avait au contraire beaucoup de religion, fut doublement satisfait de trouver dans son garde les mêmes principes qu'il professait lui-même ; aussi se promit-il de lui accorder sa confiance et d'être en tout tems pour lui un père plutôt qu'un maître. Se sentant en ce moment suffisamment remis de sa fatigue, il reprit sa promenade, se dirigeant vers le château.

Dès le lendemain il voulut aller faire la connaissance de Mathurin Renaud, dont Pierre lui avait fait un si grand éloge. C'était un jour de dimanche ; il se rendit chez lui au sortir de la grand'messe, et le trouva environné d'une vingtaine de pauvres auxquels il faisait une distribution de pain. Après l'avoir félicité sur une aussi honorable occupation, il entra avec lui dans sa maison, et y remarqua avec plaisir que rien n'y était donné au luxe, mais que tout y annonçait l'ordre et l'aisance. Il fut reçu dans une petite salle attenante à la pièce commune, dans laquelle étaient les enfans et les domestiques. Madame Renaud crut sans doute qu'il était de l'honnêteté de plaindre un monsieur obligé de s'asseoir sur des chaises de bois blanc, et elle lui fit ses excuses de ne pas en avoir de plus belles à lui offrir : "Monsieur sait bien, continua son mari, que ce n'est pas dans une ferme qu'il faut venir pour trouver de beaux meubles, et il aimera mieux sans doute voir ses terres bien cultivées que notre chambre bien ornée."

— Certainement, M. Renaud, et je vous assure que je vous félicite beaucoup plus de la propreté que je vois régner chez vous, que je ne vous féliciterais si j'y trouvais des meubles d'acajou ; et je suis bien sûr aussi que les pauvres que j'ai vus tout à l'heure à votre porte aiment mieux l'emploi que vous faites de votre fortune, que celui qu'en font malheureusement maintenant tant d'autres qui, sans avoir même vos moyens, prodiguent à un luxe ridicule un argent dont ils auraient souvent tant besoin ailleurs."

Renaud était trop modeste pour répondre à ce compliment, et il s'empressa de changer de conversation ; mais le spectacle qu'avait eu M. de Verzure en entrant l'avait trop intéressé pour qu'il n'aimât pas à y revenir : "Il y a donc bien des pauvres dans Barmon, lui demanda-t-il, pour qu'il vous en vienne autant tout les dimanches ; on m'avait dit que les habitans y étaient généralement aisés."

— Et on ne vous avait pas trompé ; tous ceux que vous avez vus appartenaient aux villages voisins ; il n'y a dans Barmon que quatre ou cinq malheureux qui demandent, et seulement dans l'hiver.

— De sorte qu'à cette époque vous en avez encore plus à secourir qu'à celle-ci ?

— Oui, Monsieur ; c'est notre bon tems dans ce moment-ci.

— Mais, à juger du mauvais parce que vous appelez le bon, les pauvres doivent être une grande charge pour vous.

— Ça coûte un peu, il n'y a pas de doute ; mais, que voulez-vous ils ne sont pas nos frères pour rien.

— C'est fort bien parler, M. Renaud, et je ne puis qu'applaudir de pareils pareils sentimens ; mais enfin il faut pouvoir suffire à ses dépenses.

— Ah, Monsieur ! ce que me disait M. le curé est bien vrai : qu'on donne aux pauvres, on le prête à Dieu, et il vous le rend avec intérêts ; jamais l'aumône n'a ruiné personne."

*A continuer.*

#### PERDU.

JEUDI dernier, UN CAHIER, contenant des NOMS pour une RAFFAËL et divers actes ainsi que des billets et reçus. Le paiement des billets ayant été arrêté, ils ne seront d'aucune utilité à personne. La personne qui le rapportera au soussigné ou chez J. A. LABADIE, Ecr. N. P. sera généreusement récompensée.

J. B. CADIEUX.

Pointe-aux-Trembles, 28 avril 1845.

#### A VENDRE.

UNE SUPERBE TERRE de 140 arpens en superficie, avec un BEAU BOIS ainsi qu'environ TROIS MILLE ERABLES, située près de l'église de la POINTE-AUX-TREMBLES, avec dépendances. S'adresser à

J. B. CADIEUX.

N. B. La MAISON qui a été annoncée pour être vendue n'ayant pu l'être est par conséquent encore à VENDRE ou à LOUER.

J. B. C.

Pointe-aux-Trembles, 22 avril 1845.

#### AVIS AUX ENTREPRENEURS.

A CONSTRUIRE à St. ATHANASE, une EGLISE en pierre, de 126 pieds de long sur 60 de large à l'intérieur ; les murs devront être de 30 pieds haut, hors de terre, et la SACRISTIE de 34 pieds de long, sur 26 de large, au à l'intérieur.—Le tout mesure française. L'entreprise sera donnée le MAI prochain à 10 HEURES A. M. à celui ou ceux qui auront fait les propositions les plus avantageuses.

Pour les plan, devis et conditions, s'adresser à M. J. GRAVEL, curé du lieu St. Athanase 15 avril 1845.

#### NOYÉ.

NOYÉ, le 11 MARS dernier, près de l'Isle St. Paul, JOSEPH ENO, de la paroisse de Montréal. Signalement : homme de cinq pieds et demi, teint brun, cheveux noirs, surtout de drap couleur de tabac, veste carottée noire et verte, culotte grise d'étoffe américaine, chemise de diamme rayé, casque en loutre, une montre d'argent à patentes, marquée "Joseph Eno."

Son cheval et sa voiture sont décrits comme suit : Sleigh peint en vert, double siège, cheval sous poil noir avec harnais complet à bossettes blanche. Les messieurs du clergé ou autres personnes sont priés d'en donner avis à Supérieur du séminaire de Montréal, Messire Quiblier, aussitôt qu'il verra à leur connaissance qu'il a été retrouvé, sans le faire inhumer, attend que les parens du défunt désirent qu'il soit inhumé à St. Michel de Lachine 8 avril.

ON demande un MAITRE D'ECOLE à l'INDUSTRIE. Celui qui saura le français et l'anglais serait préféré à celui qui ne parlerait que la première langue. Pour les conditions, on pourra s'adresser au village de l'Industrie à M. MANSEAU, V. G. curé, ou aux SYNDICS du même lieu.

#### ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU & LAMOTHE,

Rue Ste.-Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de J. STARKE & CIE., et du CANADA GAZETTE.

#### CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.  
Chaque insertion subséquente, 7½d.  
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 1d.  
Chaque insertion subséquente, 10d.  
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4s.  
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,  
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY,  
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.

} PRÊTRES.